

## Séance du 12 janvier 2022

### **MAIRIE D'ESNON**

#### **Ordre du jour :**

- \* Encaissement chèque DIAC Location
- \* Organisation des horaires de l'école
- \* Adhésion retraite à façon - CDG89
- \* Martelage et vente de la parcelle 9
- \* Facture d'eau intermédiaire
- \* Demande de subvention Maison Familiale Rurale
- \* Proposition d'adhésion à la police pluricommunale

#### **Affaires diverses**

#### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes*

L'an deux mil **vingt deux**, le douze janvier le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **18 heures 00** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

**Présents :** Ludovic **LAVANTUREUX**, Brigitte **BOULOGNE**, François **RINGUET**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Yves **LAVADOUX**, Sébastien **DUJEU**, Carole **SAINTRAPT**, Alain **LEAU**, Gilles **POULAIN**

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Carole **SAINTRAPT**

#### **ENCAISSEMENT CHEQUE DIAC LOCATION**

Le conseil municipal après délibération accepte le chèque de remboursement de Diac location batterie de l'ancien camion d'un montant de 65.27 €

#### **ORGANISATION DES HORAIRES DE L'ECOLE**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de l'organisation du temps scolaire à l'école d'Esnon, à savoir : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30

#### **ADHESION RETRAITE A FACON - CDG 89**

Le conseil municipal décide de confier au centre de gestion l'instruction complète des dossiers CNRACL à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 moyennant une participation de 70.00 €.

#### **MARTELAGE ET VENTE DE LA PARCELLE 9**

Le conseil municipal demande à l'ONF le martelage et la vente de la parcelle 9 conformément à l'aménagement forestier en vigueur.

Le prix du stère est fixé à 8.00 €uros.

Les garants des bois sont : François **RINGUET**, Yves **LAVADOUX**, Bernard **THINEY**.

## **FACTURE D'EAU INTERMEDIAIRE**

Le conseil municipal après délibération décide que les propriétaires dont les compteurs d'eau ont été changés entre deux relevés recevront une facture intermédiaire.

Un titre de perception de leur consommation avec taxes sans abonnement leur sera adressé.

Cette délibération sera appliquée à chaque changement de compteur d'eau.

## **DEMANDE DE SUBVENTION MAISON FAMILIALE RURALE**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 100.00 € à Maison Familiale Rurale afin de participer à la scolarisation d'un enfant d'Esnon, les crédits seront prévus au BP 2022.

## **PROPOSITION D'ADHESION A LA POLICE PLURICOMMUNALE**

Le conseil municipal après délibération dont 10 pour et un contre décide de ne pas adhérer à la police de Migennes.

### **Affaires diverses**

- La recette du marché de Noël est de 740.00 € ce qui permettra aux enfants de l'école de faire une sortie.
- Le conseil municipal décide de ne plus louer le préfabriqué.
- La taille des tilleuls grande rue sera effectuée par l'entreprise SNC La Borde de Dixmont.
- Le défibrillateur actuellement installé dans le préfabriqué sera déplacé à l'extérieur pour une meilleure accessibilité.
- Monsieur le maire donne lecture des remerciements des habitants pour leurs voeux et les colis de fin d'année.

Séance levée : 19 h 00

